

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GISORS-EPTE-LEVRIÈRE



5 rue Albert Leroy - BP 39 - 27140 – GISORS

Tél : 02.32.27.89.51 – Fax : 02.32.27.89.49

www.cdc-gisors.fr

La loi sur l'eau de 2006 a modifié la façon dont les collectivités doivent élaborer leur « rapport annuel sur le prix de l'eau ».

Les rapports produits par les collectivités sont une source de données essentielle pour le Département qui a décidé de créer un « Observatoire territorial de l'eau ». Il pourra ainsi avoir une meilleure vision des enjeux en matière d'eau et d'assainissement dans l'Eure.

Les données du rapport serviront par ailleurs à réaliser des études statistiques qui seront régulièrement transmises aux collectivités. De plus, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau permet aux maîtres d'ouvrage de vérifier la bonne gestion de leur service public d'eau et d'assainissement, et donc d'adapter leur mode de gestion. Cela influe en effet sur le prix de l'eau et la qualité du service rendu.

1. Légitimité du SPANC

Article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales
(Loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, art. 54, I, 6°)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.

Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

La Communauté de communes réunit 16 communes et près de 19 000 habitants.

Le Service Public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération du 29 mars 2005 et assure notamment les compétences contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Un contrat de prestation a d'abord été lancé pour démarrer le Service Assainissement Non Collectif. Il fut attribué en septembre 2006 au bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT et prolongé de Juin 2010 à fin Août 2010 dans le cadre de l'accompagnement de la prise de fonction de l'agent SPANC de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (création du poste délibération 2010024).

2. Les contrôles

a. Les prestations proposées par le SPANC

Les contrôles sont réalisés par le service assainissement non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière. Ils portent sur :

- le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif existants. C'est la 1^{ère} visite d'une installation. Elle permet de prendre connaissance de la configuration des ouvrages et d'évaluer leur fonctionnement.
- le contrôle périodique de bon fonctionnement. La réglementation impose un contrôle périodique d'une fréquence maximale de 10 ans.
- le contrôle d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Ce contrôle peut être réalisé en même temps que le contrôle de bon fonctionnement.
- le contrôle de conception / implantation, réalisé sur dossier au moment d'une demande d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'un système d'assainissement existant. Ce contrôle permet de s'assurer de l'adéquation du système proposé avec les caractéristiques de la parcelle et de l'habitation.
- le contrôle de bonne exécution, réalisé après les travaux de création d'un nouveau système d'assainissement non collectif, mais avant le remblaiement. Il permet de vérifier la conformité des travaux réalisés vis à vis du projet validé lors du contrôle de conception implantation.
- le diagnostic du système d'assainissement non collectif pour une vente immobilière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 suite à la loi n°2010-788, dite « GRENELLE 2 ».

b. Détail des prestations réalisées en 2011

	2010		2011
	Amodiag Environnement	SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière	SPANC CDC Gisors-Epte-Lévrière
Contrôles diagnostics	95	2	2
Contrôles de conception implantation	29	6	26
Contrôles de bonne exécution	20	9	24
Contrôle de bon fonctionnement	0	0	0
Contrôles pour une vente	0	8 diag réalisés et 11 diag envoyés	79
Réunions publiques	0	4	2 (zonage VESLY et Réhabilitation 2012)
TOTAL	144	40	133

Les visites de piquetage et les réceptions de chantier ne sont pas pris en compte.

Six réunions de travail (réunion interspnc, commerciaux, presse, autres collectivités....) ont eu lieu au cours de l'année et une commission environnementale (le 2 décembre 2011).

Les contrôles diagnostics initiaux et prestations connexes sont subventionnés à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

c. Bilan général des classifications obtenues suite à la réalisation des contrôles diagnostics (2006-2011).

	Noy	Ves	Dan	Baz	Gis	Bez	Ame	Auth	Guer	Heb	Msv	Neau	SDF	Sanc	Ber	Main	Total
Classe A	0	7	0	15	0	11	8	14	0	11	0	9	6	10	1	2	94
Classe B	0	28	3	13	1	37	13	26	5	19	6	51	39	10	3	16	270
Classe C	0	60	1	12	14	96	19	65	35	81	22	127	82	19	31	55	719
Classe D	1	136	8	20	17	164	35	48	35	142	32	310	102	15	80	107	1252
Classe E	0	1	0	2	3	10	3	2	0	4	0	8	10	1	3	18	65
Total	1	232	12	62	35	318	78	155	75	227	63	505	239	55	118	198	2373
Non classé	10	30	0	240	349	40	5	16	15	9	5	49	8	5	6	15	802

Ce tableau prend en compte les dossiers créés de 2006 à 2011 soient 3220 abonnés dont 2 abonnés de la commune du Thilliers en Vexin et 8 dossiers vides.

Les dossiers des particuliers qui ont réhabilité leur assainissement non collectif lors de la 1^{ère} tranche n'ont pas tous été mis à jour.

Les 802 dossiers non classés correspondent aux refus, absences, compteurs vert, réseau collectif.

3. L'entretien

a. Organisation de la compétence entretien

Lors du troisième trimestre 2010, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (collectivité coordinatrice) avait engagé des démarches pour le renouvellement du marché de vidanges dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui devait être effectif à partir de janvier 2011.

La mise en œuvre de ce marché public de vidanges a nécessité la création d'un groupement de commandes dont les modalités de fonctionnement sont définies par une convention en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Cette convention a été acceptée et signée en 2010 par les 3 collectivités concernées.

Plusieurs réunions de travail entre les techniciens SPANC de chaque collectivité ont ensuite eu lieu afin de réaliser les documents nécessaires (CCTP, CCAP, AE, BPU, AAPC ...) pour l'appel d'offres du marché.

Le marché a été lancé en décembre 2010. Six entreprises ont répondues, DUBUC VIDANGE, DURAND PROFORRET, HALBOURG VIDANGE, NEELS, MAILLOT SAS, BACHELET BONNEFOND.

Le marché a été attribué lors de la commission technique d'appel d'offres du 18 janvier 2011 à l'entreprise MAILLOT SAS située Parc d'Affaires des Portes – Voie du Futur – BP 39 27102 VAL DE REUIL CEDEX (Décision 2011006 du 31 janvier 2011).

Le marché vidanges et entretiens (09-MP-2010) des installations d'assainissement non collectif pour le groupement de commandes des Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière, Epte-Vexin-Seine et du Canton d'Etrépany est un marché à bons de commandes en procédure adaptée, à minimum et maximum compris entre 5000 € HT et 9000 € HT par an et réalisé pour une durée de 2 ans (un an renouvelable une fois).

b. Tarifs des prestations vidanges et entretien

	U	Prix forfait vidange TTC perçues auprès des usagers	
Détail des articles figurant au BPU	F : forfait	prgm TTC CdC	urgence TTC CdC
vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches			
0 à 1 000 L	F	101	121
1 001 à 2 000	F	112	134
2 001 à 3 000	F	123	147
3 001 à 4 000	F	133	160
4 001 à 5 000	F	144	173
5 001 à 6 000	F	155	185
Volume > 6 000 coût du m3 en sus du forfait 6 000	m3	16	19
vidange bac à graisse			
volume < 200 L	F	101	121
200 à 500 L	F	123	147
volume > 500 L	F	144	173
vidange nettoyage poste relevage	m3	46	55
vidange microstation épuration 1 microstation = env. de 3 à 10 m3	m3	48	58
curage / nettoyage sous pression canalisations env. 50 m de cana par installation	ml	1	2
mise en place tuyaux au-delà de 50 m	ml	1	1
déplacement sans intervention	F	96	115

Ces prix comprennent :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec le maître d'ouvrage)
- la participation a toute réunion éventuelle qui serait nécessaire a chaque campagne d'entretien
- le déplacement sur le site d'intervention et les frais en découlant
- la fourniture des matériels nécessaires
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations de nettoyage
- le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres
- le nettoyage de l'ouvrage
- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)
- un test de bon fonctionnement
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur) – art. II-2.1 du CCTP
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage et le mode de traitement
- l'établissement de la fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières de vidange

Les prix unitaires sont fermes et non révisables pour la durée totale du marché.

Les EPCI membres du groupement de commandes passeront eux-mêmes leurs commandes et procéderont de ce fait, au paiement des factures.

Les dépenses pour la Communauté de communes Gisors Epte Lévrrière seront imputées à l'article 611, budget annexe M49 SPANC du budget communautaire.

4. Détail des prestations réalisées en 2011

Communauté des communes	Gisors-Epte-Lévrrière	Epte-Vexin-Seine	Canton d'Etrépagny	TOTAL
Montant total facturé à MAILLOT SAS (€ TTC)	2444,45	3845	828,19	7117,64
Nombre d'interventions	16	27	7	50

Le minima de 5000 € HT du marché a été atteint la première année.

Deux réunions de travail (le 18 mai 2011 et le 23 septembre 2011) ont été organisées à Eco entre les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrrière, Epte-Vexin-Seine, Canton d'Etrépagny et l'entreprise MAILLOT SAS pour faire le point sur leur prestation au cours de l'année 2011.

Le marché vidanges et entretiens (09-MP-2010) des installations d'assainissement non collectif pour le groupement de commandes des Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrrière, Epte-Vexin-Seine et du Canton d'Etrépagny a été reconduit expressément par courrier du 20 décembre 2011 pour une année avec l'entreprise MAILLOT SAS, **soit jusqu'au 8 février 2013.**

5. La réhabilitation

La Communauté de Communes a choisi de prendre la compétence réhabilitation. L'opération de réhabilitation a lieu uniquement dans les communes qui ont terminées leur zonage et le recensement et le classement des installations assainissement non collectifs par AMODIAG ENVIRONNEMENT.

4-1- Les intervenants :

➤ La Maîtrise d'Ouvrage :

La Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière est Maître d'Ouvrage (délibération communautaire n°2005023 du 29 mars 2005 précisant que le SPANC assurerait la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Frais de gestion du SPANC par installations à réhabiliter : 306, 00 € TTC.

➤ La Maîtrise d'Oeuvre :

Le marché public à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la Maîtrise d'Oeuvre a été attribué au bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT suite à la décision n°2009019 pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Ce marché est à tranches conditionnelles. Son prix est de 42 622 € TTC. Sa durée est de 2 ans, reconductible expressément 2 fois 1 année.

Parmi les missions du Maître d'œuvre CONCEPT ENVIRONNEMENT :

- animation les réunions publiques présentant l'opération de réhabilitation ;
- réalisation des études de filières (plan, devis...) ;
- suivi des travaux (visite de piquetage, suivi et réception des chantiers).

Les dépenses seront imputées à l'article 4581(opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 350, 00 € TTC

➤ Les entreprises:

Le marché public à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectif à bons de commande (Minimum par lot par an de 15 réhabilitations et Maximum par lot et par an de 60 réhabilitations) a été attribué, suite à la décision 2010017, aux entreprises suivantes :

Lot 1 : SOGEA NORD OUEST – La Censurière – Bp 156 – 27930 GRAVIGNY

Lot 2 : TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE – Zone Industrielle – Route de Paris – 27120 PACY SUR EURE

Lot 3 : SERPIC – Rue du Canal – CS 24806 – 80048 AMIENS CEDEX 1

Lot 4 : AXE TP – Route de Villers sur Trie – 60590 ENENCOURT LEAGE

La durée du marché est de 1 an et est reconductible de façon expresse pour une période de 1 an.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

➤ **Constat d'Huissier:**

Un marché de constats d'huissier préalable aux travaux d'installation d'assainissement non collectif a été attribué à la SCP JUAREZ ET HECTOR, sise 5, rue de la Charité –BP 37-27110 LE NEUBOURG.

La durée du marché est de 1 an et est reconductible de façon expresse pour une période de 1 an.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581 (opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 144,00 € TTC

➤ **Les financeurs :**

L'opération de réhabilitation est subventionnée jusqu'à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 10% par le Conseil Général 27.

➤ **Les administrés concernés :**

L'opération de réhabilitation basée sur le volontariat concerne les particuliers dont les installations sont classées en D et en E.

En 2011, tous les prestataires ont été renouvelés pour terminer le premier marché travaux.

4-2- Les opérations de réhabilitation réalisées en 2011:

↳ **Fin des travaux de la Tranche 1 :**

51 travaux avaient été engagés pour la 1^{ère} tranche de réhabilitation.

Les travaux avaient débuté fin septembre 2010. Suite aux intempéries météorologiques, les travaux de la tranche 1 avaient été arrêtés en Novembre 2010.

A la fin de l'année 2010, **35 installations** avaient été réhabilitées, les **16 installations** restantes ont été réalisées et réceptionnées en 2011.

Résumé des différentes étapes de l'opération de réhabilitation pour la 1^{ère} de travaux :

	Nbre d'invités	Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont	
1 ^{ère} réunion publique du 16 et 17 mars 2010 Tranche 1 Etude 2010 Travaux 2010/2011	Amécourt	43					
	Hébécourt	19					
	Sancourt	18	85	60,28%	51	60,00%	36,17%
	Authevernes	48					
	Bézu St Eloi	13					
	Total	141					

↳ Tranche 2 :

La deuxième tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs a été réalisée dans les 6 nouvelles communes suivantes Bazincourt sur Epte, Mesnil-sous-Vienne, Dangu, Les Noyers, Saint-Denis-Le-Ferment, Guerny, ayant finalisées leur zonage et 5 communes de la première tranche Sancourt, Hébecourt, Amécourt, Bézu St Eloi, Authevernes.

2 réunions publiques ont été planifiées les 24 septembre 2010 à la salle des fêtes de Saint-Denis-Le-Ferment pour les communes d'Hébecourt, Bazincourt sur Epte, Mesnil sous Vienne, Saint-Denis-Le-Ferment et le 1er octobre 2010 à la salle des fêtes de Guerny pour les communes de Dangu, Guerny, Les Noyers.

Suite à la réalisation des études de filières, des journées de permanence d'informations pour les particuliers ont été organisées à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière en présence du bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT et le technicien SPANC.

	Nombre de nouvelles études	C	D	E	Nombre de travaux prévus
AMECOURT	9	1	8	0	3
AUTHEVERNES	2	0	2	0	5
BAZINCOURT SUR EPTE	2	0	2	0	1
BEZU SAINT ELOI	0	0	0	0	1
DANGU	1	0	1	0	0
GUERNY	14	0	14	0	8
HEBECOURT	13	1	12	0	14
LES NOYERS	0	0	0	0	0
MESNIL SOUS VIENNE	12	0	12	0	5
SANCOURT	0	0	0	0	1
SAINT DENIS LE FERMENT	52	0	48	4	25
TOTAL	105	2	99	4	63

Pas de nouvelles études pour la tranche 2 pour les communes de Sancourt et Bézu St Eloi.

Des travaux sont cependant indiqués car ils correspondent à des études réalisées lors de la 1^{ère} tranche de 2010. Les travaux correspondants à ces projets ont été pris en compte en 2011.

Sur 63 dossiers pouvant être subventionnés pour les travaux de réhabilitation en 2011, **63 dossiers ont été envoyés aux financeurs (AESN et CG27)** en décembre 2010.

Huit journées de piquetage en présence des entreprises réalisant les travaux (AXE TP, SERPIC, SOGEA, TPN), le huissier Maître Juarez, le bureau d'études Concept Environnement et l'agent du pôle Assainissement Non Collectif de la communauté des communes Gisors-Epte-Lévrière ont été planifiées :

- Mardi 26 avril 2011
- Vendredi 29 avril 2011
- Mardi 3 mai 2011
- Jeudi 5 mai 2011
- Mercredi 11 mai 2011
- Vendredi 13 mai 2011
- Mardi 17 mai 2011
- Vendredi 20 mai 2011

Travaux réalisés lors de la 2^{ème} tranche de réhabilitation :

	Nombre de travaux prévus	Nombre de travaux annulés avant la visite de piquetage	Nombre de travaux annulés après la visite de piquetage	Nombre de travaux réalisés
AMECOURT	3	0	0	3
AUTHEVERNES	5	0	0	5
BAZINCOURT SUR EPTE	1	0	0	1
BEZU SAINT ELOI	1	0	0	1
DANGU	0	0	0	0
GUERNY	8	0	0	8
HEBECOURT	14	0	0	10
LES NOYERS	0	0	0	0
MESNIL SOUS VIENNE	5	0	0	5
SANCOURT	1	0	0	1
SAINT DENIS LE FERMENT	25	0	0	24
TOTAL	63	0	0	58

58 travaux sur **63 prévus** ont été réalisés en 2011.

Les dossiers suivants ont été reportés ultérieurement pour des raisons diverses (disponibilité, problème de santé, absence de documents administratifs (achat de terrain...)) :

- M. DUPREY de Saint-Denis-Le-Ferment reporté en 2012.
- Madame MOINET GUILLEMETTE, Monsieur LALANDE GEORGET, Monsieur HARDY LAURENT ET MEYER CHRISTELLE et Monsieur BEURAIN GERARD d'Hébécourt.

14 réceptions de chantiers ont été planifiées sur la période du 25 mai 2011 au 14 octobre 2011.

**Résumé des différentes étapes de l'opération de réhabilitation
pour la 2^{ème} tranche de travaux :**

	Nbre d'invités	Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux réalisés	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
2^{ème} réunion publique du 24 sept et 1^{er} octobre 2010 Tranche 2 Etude 2010 Travaux 2011	Dangu	7	48,17%	58	55,24%	26,61%
	Noyers	1				
	Guerny	34				
	St Denis le F	115				
	Bazincourt	11				
	Mesnil s/vienne	36				
	Hébécourt	14				
Total	218					

Photos de terrain avant et après travaux de réhabilitation

Avant travaux



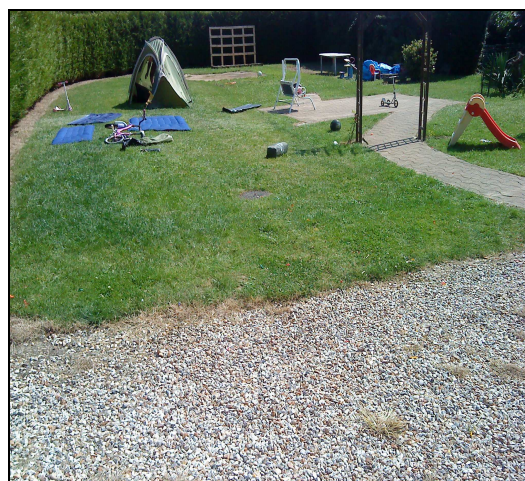
Après travaux



Avant travaux



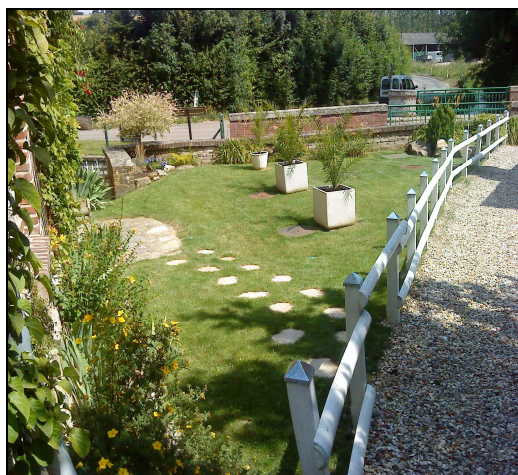
Après travaux



Avant travaux



Après travaux



↳ Tranche 3 :

La troisième tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs concerne des communes ayant déjà eu des études de projets réalisés et des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Ces communes sont les suivantes : Amécourt, Dangu, Guerny, Hébécourt, Mesnil-sous-Vienne, Saint-Denis-Le-Ferment.

Une réunion publique a été planifiée le 22 juin 2011 à la Maison du Village d'Hébécourt.

	Nombre d'études prises en compte et réalisées lors des tranches précédentes	Nombre de nouvelles études	C	D	E	Nombre de travaux prévus
AMECOURT	4	0	1	3	0	2
DANGU	1	0	0	1	0	0
GUERNY	2	0	0	2	0	1
HEBECOURT	7	60	0	64	3	45
MESNIL SOUS VIENNE	3	0	1	2	0	3
SAINT DENIS LE FERMENT	11	4	0	12	3	14
TOTAL	28	63	2	82	6	65

Pas de nouvelles études pour les communes d'Amécourt, Dangu, Mesnil-sous-Viennes et Guerny. Les études prises en compte correspondent à des projets réalisés lors des tranches de réhabilitation précédentes.

↳ Bilan financier des études réalisées en 2011:

Facturation Etudes

<i>Phase</i>	<i>126,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>142,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>Total Général</i>
3	21	2 646,00 €	42	5 964,00 €	8 610,00 €
Total Gén.	60	7 326,00 €	193	26 349,00 €	33 675,00 €

↳ Bilans quantitatifs des études en 2011:

	N° Convention Etudes	Nombre Etudes AESN - CG		Etudes restantes	Nombre Etudes/travaux/vidange Subventionnées
Phase 1	AESN : 10181671 CG : 201000069	60	60	0	51
Phase 2	AESN : 1019660 CG : 201000350	240	129	111	58
Total		300	189	111	109

↳ Bilan financier des travaux réalisés en 2011:

	Nombre d'installations réceptionnées en 2011	Montant payé par la CDC aux entreprises
Phase 2	58	543.965 €

6. Le zonage

↳ Réactualisation du zonage d'assainissement de la commune de VESLY :

Le marché d'études passé en procédure adaptée pour la réactualisation du zonage d'assainissement de la commune de VESLY a été attribué lors de la commission technique d'appel d'offres du 6 octobre 2010 au bureau d'études CONCEPT ENVIRONNEMENT.

Coût de l'étude 9.500 € HT soit 11.362 € TTC.

Aides sollicitées : CG 27 10% soit 950 € et AESN 50% soit 4.750 €.

Solde à la charge de la CDC Gisors-Epte-Lévrière dont TVA : 5.662 €.

L'ordre de service pour le début de la mission d'actualisation de l'Etude de zonage d'assainissement sur la commune de VESLY a été envoyé en décembre 2010 au bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT.

Une réunion publique a eu lieu le 14 mars 2011 à la salle des fêtes de VESLY.

57 visites comparatives assainissement collectif / assainissement non collectif ont été planifiées sur la période du 23 mars 2011 et 1^{er} avril 2011 et réalisées par Concept Environnement sur des parcelles où les contraintes topographiques, de superficie, d'aménagement pouvaient poser problème pour la réalisation d'assainissement non collectif. Ces visites ont été réalisées sur la période du 23 mars 2011 et 1^{er} avril 2011.

Le zonage a été arrêté le 27 mai 2011 par délibération du Conseil Municipal de la commune de VESLY.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de zonage a été édité le 12 juillet 2011. L'enquête publique s'est terminée le 22 novembre 2011 et la délibération validant le zonage en assainissement non collectif de l'ensemble de la commune de VESLY a été prise par le Conseil Municipal le 15 décembre 2011.

☞ **Tableau récapitulatif des zonages des 16 communes de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière :**

Type d'assainissement principal prévu	Communes	1 ^{ère} délib	Avct enquête publique	2 ^{ème} délib	Commentaires
ANC toute la commune	Amécourt	02/02/2008	Faite	22/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC toute la commune	Authevernes	12/06/2008	Faite	17/12/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
COLLECTIF / ANC	Bazincourt Sur Epte	30/09/1999	Apport du 13/12/99	22/04/2010	Collectif prévu. MME VAILLANT, relais de chasse route de Bazincourt, M BARBAUD chemin des Ursulines, M et MME LAGACHE chemin de la râpée, M BERGERON château de la râpée, M ROGE, le râpée, M FOURNIER, le haras de la râpée, M DE SUTTER la fausse à la fraude, M DUBUS route de Sainte-Marie sont en ANC.
???	Bernouville				
COLLECTIF / ANC	Bézu Saint Eloi	07/09/2007	Faite	Prise	Collectif en partie réalisée. Seul le Mesnil Guilbert est en ANC // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
COLLECTIF / ANC	Dangu	03/09/2007	Faite	02/12/2009	Collectif réalisé. Seuls M BOULY Marc au 31 Rue du Fond de l'Aulnaie, M LECOQ Gabriel au 3 ANCIEN HARAS DU FOND DE L'AULNAIE, M POZZO DI BORG Reynier aux 2 RUE DE LA PORTE DES CHAMPS, LE BOULINGRIN, CHATEAU DE DANGUTOUT, LE PETIT CHATEAU DE DANGU, 36 RUE GLADIATEUR, M POZZO DI BORG ALEXANDRE au 45 CHEMIN VICINAL N°5, M REVERT Jean Pierre au 3 RUE DE LA PORTE DES CHAMPS sont en ANC. 2ème VAGUE REHAB JUIN 2010.

COLLECTIF / ANC	Gisors	23/06/2008	Faite	27/03/2012	Collectif réalisé. En ANC, quelques habitations sur la route de Rouen, au niveau du faubourg de Neaufles, de la route de Paris, des Cotes Vieilles, et le camping de la Ferme de Vaux.
ANC toute la commune	Guerny	11/01/2008	Faite	26/02/2010	TOUT EST FINI // 2ème VAGUE REHAB JUIN 2010.
ANC toute la commune	Hébécourt	18/06/2009	Faite	03/11/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC	Mainneville	25/09/2009	EN COURS		Seuls Bulletins et Cailletots en ANC soit env 40 maisons
ANC toute la commune	Mesnil Sous Vienne	06/02/2009	Faite	09/04/2010	TOUT EST FINI // TOUT EST EN ANC // 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
COLLECTIF / ANC	Neaufles-Saint-Martin	06/11/2009	Faite	18/06/2010	Collectif prévu. Seuls les Louveaux (M GALICIER), dernière maison dans la vallée M et MME CASTANON, Chemin Noir M et MME HERBRETEAU ET STE VABEL, Chemin de Grainville M Le Père de Graveron et M NEELS, Route de Rouen: M CAVE Michel sont en ANC.
COLLECTIF / ANC	Noyers	02/07/2007	Faite	11/03/2010	Collectif réalisé. M VALET JEAN MICHEL FERME DE NAINVILLE est en ANC. TOUT EST FINI 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
ANC toute la commune	Sancourt	03/09/2007	Faite	18/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE REHAB MARS 2010
ANC toute la commune	Saint-Denis-Le-Ferment	06/07/2007	Faite	05/03/2010	TOUT EST FINI // 2eme VAGUE REHAB JUIN 2010
ANC toute la commune	Vesly	27/05/2011	Faite	15/12/2011	Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de zonage édité le 12/07/2011. Enquête a pris fin le 22 novembre 2011. Délibération prévue mi décembre 2011. <u>Délibération et plan validés le 19/12/2011 par la préfecture.</u>

7. Tarification de l'assainissement et bilan financier global

a. Tarification de l'assainissement

Le financement du Service public d'assainissement non collectif doit être assuré par l'institution d'une redevance (art. R2224-19 du Code général des collectivités territoriales), contrepartie du service rendu, constitué par l'accomplissement de la mission de contrôle et, le cas échéant, d'entretien.

Chaque service rendu fait l'objet d'un rapport de visite qui déclenche l'émission d'un titre de recette. Chacune des prestations est facturée au service rendu.

L'ensemble des tarifs des contrôles a été fixé par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2007.

En 2010, mise en place d'une redevance annuelle de 27,00 € TTC levée par les délégataires d'eau potable pour le compte du service Assainissement Non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière afin de le financer.

b. Présentation des différentes redevances

Les redevances pour le contrôle diagnostic de l'existant :

- ✓ Diagnostic seul : 39,00 € TTC

Lors de la visite de contrôle diagnostic et si l'installation nécessite des travaux, AMODIAG ENVIRONNEMENT (prestataire pour le SPANC) propose la réalisation du projet de réhabilitation.

- ✓ Diagnostic + projet de réhabilitation : 54,00 € TTC (valable jusqu'à fin Août, fin de mission du bureau d'étude).

La redevance pour le contrôle de bonne conception et d'implantation :

- ✓ 57,00 € TTC (sauf pour les particuliers qui ont fait réaliser le projet de réhabilitation par AMODIAG suite aux visites de contrôle diagnostic).

La redevance pour le contrôle de bonne exécution :

- ✓ 78,00 € TTC le contrôle de bonne exécution qui est réalisé avant le remblaiement des ouvrages d'assainissement non collectif lors d'une installation d'une filière neuve.

La redevance pour le contrôle d'une installation existante dans le cadre de la vente de bien immobilier :

- ✓ 39,00 € TTC.

La redevance annuelle prenant en compte les contrôles périodique de bon fonctionnement et d'entretien :

- ✓ 27,00 € TTC répercutés sur les factures d'eau potable soit 13,50 € TTC par facture d'eau potable.

Les études de filière :

Le coût des études a été réactualisé en 2011 en raison de la réactualisation des frais de Maîtrise d'œuvre de 5% (**Dcs-2011015**).

- ✓ **126 euros TTC** au lieu de 120 euros TTC pour les usagers ayant fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement dans le cadre du contrôle de diagnostic existant ;

142 euros TTC au lieu de 135 euros TTC pour les usagers n'ayant pas fait l'objet d'une étude APS avec AMODIAG Environnement.

c. Bilan financier global

Le Compte administratif 2011 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes voté et approuvé le 14 février 2012, fait apparaître les éléments suivants :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		37 697,57		46 144,28
Opérations de l'exercice	974 771,55	521 647,57	49 583,15	116 932,72
TOTAUX	974 771,55	559 345,14	49 583,15	163 077,00
Résultats de clôture		-415 426,41		113 493,85
Restes à réaliser	1 189,00	413 678,93	0,00	
vir de la section de fonct				
TOTAUX CUMULES	975 960,55	973 024,07	49 583,15	163 077,00
<u>RESULTATS</u> <u>DEFINITIFS</u>		-2 936,48		113 493,85

EXCEDENT NET	110 557,37 €
---------------------	---------------------

Les principales dépenses sont :

- Les frais liés à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 599.068,18 € réalisés en 2011 (paiement des entreprises, frais de maîtrise d'œuvre ...) et 548 € de restes à réaliser concernant les travaux du programme 2011, et 372.228,99 € de réalisés plus 641 € de restes à réaliser concernant les travaux du programme 2010.
- Les frais de facturation des communes (Guerny et Dangu) et de Véolia de la redevance de service de 27 € pour un montant de 9.328,24 €.
- Le contrat de vidange avec la société MAILLOT pour 2.273,55 €

Les principales recettes sont :

- Les recettes liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 258.682,40 € titrées en 2011 concernant le programme de travaux 2011 qui représentent les participations des particuliers.
Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Eure n'ayant pas été payées sur l'exercice 2011 ont été inscrites en restes à réaliser pour un montant de 340.933,78 €
- Les recettes liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 262.965,17 € titrées en 2011 mais concernant le programme de travaux 2010, (et des restes à réalisés à hauteur de 72.207,25 €) dont :
 - Participations des particuliers : 69.643,17 €

- Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 164.959 €
 - Subvention du Conseil Général de l'Eure : 28.363 €
- Les redevances de service de 27 € pour 83.701,72 €
- Les redevances d'assainissement pour divers contrôles, dans le cadre d'une vente ou pour les refacturations de vidange pour 10.427 €